

MAIRIE DE MIONNAY
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 juin 2021

Présents : H. Cormorèche, E. Fleury, JL Bourdin, N.Garampon, T. Joubert, C. Loubière, C. Bouchard R. Breassier J. Burdet, N. Curtet, Y.Dhomont, M. Fayot, H.Fayard, G. Halle, D. Nguyen, F.Roucaïrol

Absents L. Derhy, E. Fleury, S. Larose-Julien, F. Redaud,

Pouvoirs : S. Larose-Julien à T. Joubert, E.Fleury à JL Bourdin, F. Redaud, à D. Nguyen,

1. Désignation du / de la secrétaire de séance

Jean-Luc Bourdin est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du dernier compte-rendu

Le compte-rendu du conseil municipal du 7 mai 2021 est approuvé avec une rectification : au point 14 compte rendu des commissions, il convient de lire pour la commission fleurissement N. Curtet ajoute que des devis ont été demandés pour le fleurissement de la nouvelle salle polyvalente. Ces plantations seront réalisées en automne.

3. Sanofi Pasteur. Neuville-sur-Saône. Dossier d'autorisation environnementale et permis de construire. Avis

JL Bourdin informe le conseil municipal que la société SANOFI PASTEUR basée à Neuville-sur-Saône a déposé une demande d'autorisation environnementale et un permis de construire en vue de la production de lots de vaccin rage VRVG et l'exploitation et la construction d'un nouveau bâtiment de production EVF (Evolutive Vaccine Facility).

La commune de Mionnay étant dans le périmètre administratif, elle est consultée pour avis.

JL Bourdin précise que le projet VRVG concerne la production de vaccins VRVg en lots pour des essais cliniques (R&D) puis une production industrielle. Cette production prendra place dans un bâtiment existant qui a été agrandi afin de poursuivre également la production industrielle de los de vaccin DENGUE, de vaccins pour essais cliniques de vaccin Fièvre Jaune cV et rage Pitman Moore. D'autre part, le projet EVF vise à la construction d'un nouveau bâtiment de production d'antigènes en vue de la fabrication de vaccin 2cp et MenB sur le site.

Les risques liés à ce projet sont des risques infectieux (échappement par les eaux usées ou les déchets). La commune de Mionnay n'est pas dans le périmètre des risques.

T. Joubert demande si les agents infectieux peuvent s'échapper par l'air ? JL Bourdin précise que ce n'est pas le cas.

R. Breassier demande si la commune a l'avis des autres communes dont Neuville sur Saône ? JL Bourdin lui précise que non, mais a priori s'il y avait une opposition au projet le conseil municipal aurait été informé.

F. Roucayrol demande si les avis pourraient bloquer le projet ? JL Bourdin précise que non ce ne sont que des avis, mais si toutes les communes étaient défavorables cela pourrait interroger les services de la Préfecture.

M. Nguyen demande le nombre d'emplois créés ? pour le vaccin contre la rage entre 36 et 53 emplois créés, pas d'éléments pour l'autre projet.

Après délibération, le conseil municipal donne un avis favorable au projet d'autorisation environnementale et de permis de construire de la société SANOFI PASTEUR à Neuville-sur-Saône en vue de la production de lots de vaccin rage VRVG et l'exploitation et la construction d'un nouveau bâtiment de production EVF.

4. DETR Aménagements Continuité piétonne -mode doux. Demande de subvention

M. Joubert rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement de continuité piétonne en mode doux le long de la RD 1083 dans les secteurs de la salle des sports et de Château-Gaillard.

Le montant global de ces travaux est estimé à 79 686,65 € HT par notre maître d'œuvre le bureau d'études SEDic.

Afin de mettre ces travaux en œuvre la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la Préfecture au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) mode doux structurants.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

4)	DETR / DSIL	DETR	39 843	50,00%
	Autres (à préciser)			0,00%
	Total subventions publiques*		39 843	50,00%
2)	Fonds propres	/	39 843,65	50,00%
	Emprunts	/		0,00%
	Total autofinancement		39 843,65	50,00%
1)	TOTAL GENERAL HT	/	79 686,65	100,00%

JL Bourdin adjoint aux finances précise que lorsque la Préfecture verse le fonds de compensation de la TVA, les recettes au titre de la DETR sont déduites des dépenses, minorant le montant perçu.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Adopte l'opération d'aménagement de continuité piétonne en mode doux dans les secteurs de la salle des sports et de Château-Gaillard et ses modalités de financement.
- Approuve le plan de financement prévisionnel.
- S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette opération.
- Dit que cette demande de subvention sera classée en seconde position au titre des dossiers DETR déposés en 2021.

5. Aménagements sécurité voirie. Chemins Beau logis et Grand Tilleul demande subvention Conseil départemental

M. Joubert rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagements sécurité voirie Chemin du Beau-Logis et Chemin du Grand Tilleul.

Il précise que ces aménagements consistent notamment à la création de chicanes incluant des places de parking et des plateaux surélevés afin de sécuriser ces deux voiries suite à la construction de nouveaux logements dans ces secteurs.

Le montant global prévisionnel des travaux subventionnable par le Conseil départemental est de 385 178 € HT.

M. Le Maire précise que le département de l'Ain dans le cadre des équipements de proximité subventionne les travaux à hauteur de 30 % pour les premiers 100 000 €HT puis au taux de 15 % jusqu'à 400 000 €HT.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Maîtrise d'œuvre	15 719 € HT	Subvention département	72 857,70 € HT
Travaux	368 819 € HT	Autofinancement	312 860,30 € HT
Géomètres	1 180 € HT		
TOTAL	385 718 € HT	TOTAL	385 718 € HT

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Rappelle que l'opération d'aménagements sécurité voirie chemin du Beau Logis et Chemin du Grand Tilleul est inscrite au BP 2021 et sera inscrite au BP 2022.
- Décide de demander une subvention au titre des équipements de proximité au Conseil Départemental de l'Ain pour la réalisation de ces aménagements sécurité voirie dont le montant prévisionnel est de 72 857,70 € HT.
- Autorise M. le Maire à accomplir les démarches nécessaires à cette demande.

6. RH Tableau des emplois. Modifications.

M. le Maire et la commission personnel proposent à l'assemblée de revoir le tableau des emplois afin d'ajuster les emplois en fonction des besoins et afin de mettre à jour certains emplois suite à des évolutions statutaires il est proposé d'ouvrir les postes qui n'étaient ouvert qu'à des grades aux cadres d'emploi.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- décide de supprimer un poste d'agent d'animation d'une durée annualisée hebdomadaire de 11 h 25 minutes sur les cadres d'emploi d'adjoint d'animation.
- décide de créer un poste d'agent d'animation d'une durée hebdomadaire de 14h 30 minutes par semaine scolaire sur les cadres d'emploi d'adjoint d'animation.
- décide d'ouvrir le poste d'ouvrier polyvalent à temps complet au cadre d'emploi d'adjoint technique, en supprimant la référence au grade d'adjoint technique 2^{ème} classe

- décide d'ouvrir le poste d'agent d'accueil et de secrétariat d'une durée de 29h30 minutes au cadre d'emploi d'adjoint administratif, en supprimant la référence au grade d'adjoint 1^{ère} ou 2^{ème} classe,
- décide d'ouvrir le poste d'agent d'accueil et de secrétariat d'une durée de 28h au cadre d'emploi d'adjoint administratif, en supprimant la référence au grade d'adjoint 1^{ère} ou 2^{ème} classe,
- décide d'ouvrir le poste d'agent d'accueil et de secrétariat d'une durée de 14h au cadre d'emploi d'adjoint administratif, en supprimant la référence au grade d'adjoint 1^{ère} ou 2^{ème} classe,
- décide d'ouvrir le poste de responsable de bibliothèque d'une durée de 20 heures aux cadres d'emploi d'adjoint du patrimoine et d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques, en supprimant la référence au grade d'assistant 2^{ème} classe.
- dresse la liste ainsi modifiée des emplois de la commune à compter du 01/09/2021.

7. Jury d'assises. Désignation

M. le Maire rappelle que comme chaque année le conseil municipal est amené à tirer au sort des jurés d'assises. Six personnes doivent être tirées au sort sur la liste électorale.

Les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile de la constitution de cette liste ne devront pas être retenues.

Le conseil municipal tire au sort : Mme Janin Colette, Mme Zaglewski Céline, M. Moles Julien, M. Fanget Nicolas, M. Fayolle Marc, M. Martin Emmanuel.

Arrivée d'Emilie Fleury

8. Participation aux frais de séjours en centres aérés 2021

N. Garampon rappelle à l'assemblée les décisions des années précédentes concernant la participation de la commune aux frais de séjours des enfants de Mionnay en centres aérés à la journée dans les centres agréés environnants.

Elle demande au Conseil Municipal s'il souhaite renouveler pour l'année 2021 cette participation, et pour quel montant. Elle précise que depuis 2019 le montant est fixé à 2,30 € par jour et par enfant.

M. le Maire précise que 700 € ont été prévus au BP 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- fixe à 2,30 € par jour et par enfant la participation de la commune aux frais d'inscription en centre aéré durant les mois de juillet et août 2021 ;

- dit que cette somme sera réglée directement à l'établissement, après déduction de cette somme sur la facture présentée à la famille, ou directement à la famille, sur présentation de justificatifs, si cette déduction n'a pas été faite ;

9. Aide aux vacances du personnel communal 2021

N. Garampon rappelle au conseil municipal la délibération du 13 octobre 1995 et renouvelée chaque année depuis cette date, concernant l'aide financière que la commune peut apporter à ses employés pour les vacances de leurs enfants.

Elle rappelle la délibération du 7 juillet 2020 qui fixait ainsi les montants maximums pouvant être alloués à une même famille :

1 enfant concerné dans la famille	180 €
2 enfants concernés	220 €
3 enfants concernés	270 €

Ces sommes sont allouées sur la base des tarifs journaliers communiqués par M. le Préfet, et sur la base de la dépense réelle restant à la charge des parents.

N. Curtet demande si le tarif est deux enfants est pour les deux ou par enfant ? N. Garampon précise que c'est pour les deux.

F. Roucayrol ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de définir pour l'année 2021 les conditions d'octroi des aides aux vacances, à savoir, au maximum :

• pour 1 enfant	180 €
• pour 2 enfants	220 €
• pour 3 enfants	270 €

10. Tarifs salle polyvalente modification

C. Loubière adjointe en charge de la culture et de la gestion de la salle polyvalente précise qu'il convient de modifier les tarifs de location de la nouvelle salle polyvalente afin de supprimer le tarif en cas de location à des troupes ou artistes suite à la remarque de la Trésorière demandant la création d'une régie temporaire ou d'un comité des fêtes. Elle rappelle que la loge ne peut être ouverte que 10 fois par an. Elle présente les tarifs proposés par la commission culture et la commission finances.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- décide de fixer comme suit les tarifs à compter du 10 juin 2021 :

	tarif semaine soir ou journée	tarif du vendredi soir au lundi matin	caution ménage	Acompte	Caution
Associations communales et extérieures conventionnées	gratuit	Mise à disposition gratuite pour les manifestations publiques et pour le 1 ^{er} événement interne sur l'année puis 200 € à partir du 2e événement interne	0	50% du tarif	NON
Particuliers Mionnay	300 €	600 €	100 €	50% du tarif	2500 €
Particuliers extérieurs	400 €	850 €	100 €	50% du tarif	2500 €
troupes et artistes	gratuit	gratuit	100 €	NON	2500 €
Entreprises locales	350 €	650 €	100 €	50% du tarif	2500 €
Entreprises et asso extérieures	450 €	850 €	100 €	50% du tarif	2500 €

- décide de fixer comme suit le coût du matériel neuf en cas de perte ou détérioration :

Badge alarme : 150 €
Table : 61 €
Chaise : 69 €
Vidéoprojecteur : 2730 €
Ecran : 1090 €
Console lumière :
Armoire vidéo : 940 €
Console sono : 1640 €
Projecteur lumière : 650 €

Petit projecteur OXO colorbeam : 207 €
Télécommande vidéo : 50 €
Télécommande écran : 50 €
Lave-vaisselle : 2500 €
Adoucisseur : 900 €
Frigido : 2000 €
Table cuisine inox : 500 €
Hotte : 1300 €

11. Règlement d'utilisation salle polyvalente modification

C. Loubière 5^{ème} adjointe en charge de la culture et de la gestion de la salle polyvalente présente le règlement de la nouvelle salle polyvalente proposé par la commission culture.

Elle reprend dans ses différents chapitres :

- I les dispositions générales
- II les formalités de location
- III l'utilisation
- IV la sécurité l'hygiène et le maintien de l'ordre
- V les assurance responsabilité et sécurité
- VI les mesures sanitaires

Elle précise que des adaptations mineures sont à prendre en compte notamment préciser la capacité maximum de la salle polyvalente qui s'établi à 240 personnes.

F. Roucayrol demande des précisions quant à ce chiffre est-ce debout, assis à table ?

E. Fleury précise que la capacité actuelle de la salle est limitée avec le COVID à 35 % de sa capacité.

Y. Dhomont ajoute qu'il conviendrait de préciser si les traiteurs, personnel ou membres d'une troupe sont compris dedans ?

JL Bourdin précise que le chiffre de 240 personnes a été donné par les pompiers, c'est la capacité totale, la précision n'a pas à apparaître dans le règlement mais peut être ajoutée dans le contrat de location.

G. Hallé précise que le règlement engage les personnes.

Après délibération, le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- ✧ Approuve le règlement de la nouvelle salle polyvalente communale.
- ✧ Dit que ce règlement sera applicable à compter du 10 juin 2021.

Cette délibération annule et remplace la délibération du 4 décembre 2020

12. Permanences Elections 20 et 27 juin

M. le Maire rappelle les prochaines élections. Le conseil municipal organise les permanences pour la tenue des élections.

13. Décision Modificative

JL Bourdin présente la décision modificative pour les travaux de désimperméabilisation de la cour de l'école et l'ajustement des recettes de la Dotation Globale de Fonctionnement. Un ajustement des dépenses et recettes d'investissement et de fonctionnement sont à inscrire dans les comptes suivants au Budget Primitif 2021 :

Le Conseil Municipal, après délibération, vote à l'unanimité les écritures suivantes :

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R- 7411 : Dotation forfaitaire				6 545.00 €
R- 74121 : Dotation de solidarité rurale				485.00 €
R- 74127 : Dotation nationale de péréquation				2 751.00€
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations				9 781.00 €

D- 022 – Dépenses imprévues de fonctionnement		9 781.00 €		
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues de fonctionnement		9 781.00 €		
TOTAL FONCTIONNEMENT		9 781.00 €		9 781.00 €
INVESTISSEMENT				
D – 2151 opération 79 – Travaux de voirie	55 000.00 €			
D - 2118 opération 127 – Acquisition terrain et travaux aménagement		55 000.00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles				
D-2313 : construction - op 200 provision pour investissements futurs	12 000.00 €			
D-2313 – opération 131 - désimperméabilisation de la cour école et plantations		12 000.00 €		
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours				
TOTAL INVESTISSEMENT	67 000.00 €	67 000.00 €		
TOTAL GENERAL		9781.0 €		9781.00€

14. Désimperméabilisation cours de l'école. Autorisation signature devis

Ce point sera présenté lors d'un prochain conseil.

15. Désimperméabilisation cours de l'école. Demande de subvention Agence de l'Eau

T. Joubert adjoints aux bâtiments présente le projet de désimperméabilisation de la cour de l'école élémentaire.

Ce projet vise à enlever du bitume au sud de la cour sur la partie longeant le grillage.

Le nouvel espace sera végétalisé, des muriers seront implantés ainsi que des carrés potagers pour les enfants de l'école. Le devis de l'entreprise ID verte d'un montant de 25 375,75 €HT soit 30 450,90 €TTC est présenté. T. Joubert précise que l'agence de l'eau peut subventionner les projets de désimperméabilisation.

Après délibération, le conseil municipal :

- approuve le projet de désimperméabilisation de la cour de l'école élémentaire d'un montant de 25 375,75 €HT soit 30 450,90 €TTC
- sollicite une aide de l'agence de l'eau pour la réalisation de ce projet de 70 % soit 17 736 €.
- Dit que les crédits sont prévus au BP 2021 opération 131.

16. Décisions

M. le Maire précise qu'il a signé le devis de la société Condor sécurité d'un montant de 7 748 € HT pour la prestation de médiation au village durant l'été.

M. le Maire précise que la commune n'a pas exercé son droit de préemption pour la déclaration d'intention d'aliéner enregistrée sous le numéro 9 parcelles au Riollet, N°10 parcelle AE 19 et N°11 parcelle AC 70.

M. le Maire précise qu'il a signé le compromis de vente des terrains pour le PAE de la Dombes, une recette de 189 000 € est attendue.

17. Comptes rendus des commissions

- E. Fleury précise que la réunion annuelle pour l'attribution des salles aura lieu le samedi 12 juin.
- E. Fleury pour la commission association précise que la Galop'Ain aura lieu le samedi 3 juillet en soirée

- E. Fleury précise que la fête de l'école aura lieu le 2 juillet.
- N. Garampon pour la commission scolaire informe le conseil que la commune a obtenu une subvention exceptionnelle de 3000 € suite à l'augmentation des coûts de prise en charge de l'apprentie Astem.
- N. Garampon précise qu'un agent qui effectuait le nettoyage de l'école primaire va partir avant la fin d'année, un recrutement est lancé pour le remplacer.
- N. Garampon pour la commission médiathèque précise qu'un recrutement va être lancé pour le poste de médiathécaire.
- M. Nguyen pour la commission informatique informe le conseil que les téléphones mobiles des agents sont en cours de changement afin de bénéficier d'abonnements illimités.
- C. Loubière pour la commission culture et gestion salle polyvalente informe le conseil que l'organisation des nettoyages et gestion des états des lieux est en cours d'organisation pour l'été au vu des congés de l'agent référent.
- C. Loubière précise qu'une réunion est prévue le vendredi 25 juin concernant l'acquisition d'un terminal de paiement pour la régie salle polyvalente.
- C. Loubière précise qu'un descriptif des branchements de la baie sono -audio a été réalisé.
- C. Loubière précise qu'une projection cinématographique aura lieu le 9 octobre.
- C. Loubière précise que la semaine bleue aura lieu du 6 au 12 octobre 2021, la commission intergénérationnelle réfléchit aux animations à prévoir.
- T. Joubert pour la commission bâtiments informe de l'avancée du projet de reconstruction des vestiaires du foot.
- T. Joubert pour la commission voirie précise que les offres pour les travaux de voirie sur la commune ont été ouvertes ce jour, l'analyse est en cours par notre maître d'œuvre.
- M. Fayot pour le CMJ précise que la CMJ a tenu une permanence pour la collecte des bouchons samedi dernier. Elle rappelle que la collecte se fait au profit d'Handisports.
- M. Fayot pour le CMJ précise que le nettoyage de printemps aura lieu le 19 juin de 10 heures à 12 heures.
- N. Curtet précise pour la commission fleurissement qu'elle n'a pas encore de retour pour les devis pour la nouvelle salle polyvalente.

18. Questions diverses

- M. le Maire informe le conseil qu'un conseil municipal supplémentaire aura lieu le 25 juin pour demander une subvention pour les vestiaires foot.
- M. le Maire informe le conseil que le pot de départ d'Annie Comtet qui n'avait pu avoir lieu en 2020 est programmé le vendredi 2 juillet.
- M. le Maire informe de la réflexion engagée pour changer le vidéoprojecteur de la salle du conseil. Plusieurs dispositifs sont à l'étude.
- M. le Maire précise qu'il faudra redélibérer sur l'instruction du service ADS avec une date butoir au 1^{er} décembre.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h40

Le Secrétaire de Séance, Jean-Luc BOURDIN



Le Maire, Henri CORMORECHE

